

Le conditionnel de *l'information incertaine*: marqueur modal ou marqueur évidentiel?

Patrick Dendale (Anvers / Belgique)

1. Le conditionnel épistémique et ses traits caractéristiques

Dans ce texte nous voudrions proposer une analyse sémantique du type de conditionnel qui apparaît dans des phrases comme (1) ou (2),

(1) La flotte britannique *aurait quitté* ce matin le port de Portsmouth.

(2) Six appareils argentins *auraient été abattus*. (l'Express)

et qu'on désigne dans la littérature alternativement par les termes de *conditionnel de l'information incertaine* (Martin 1983:136), *conditionnel de l'information hypothétique* (Imbs 1968:71), *conditionnel de la rumeur* (Togoby 1982:388), *conditionnel de l'affirmation prudente* (Cristea 1979:70), ou autres. Comme ces dénominations trahissent déjà une prise de position quant à la valeur que l'on considérera comme la valeur principale de ce type de conditionnel, nous proposons d'appeler provisoirement le type de conditionnel qui apparaît dans les phrases (1) et (2) *conditionnel épistémique*¹.

Dans les différentes descriptions du conditionnel épistémique il y a en gros trois traits sémantiques qui sont associés plus ou moins régulièrement à ce morphème. Ce sont :

- (A) Expression du caractère d'incertitude de l'information au conditionnel
- (B) Indication de la reprise ou de l'emprunt d'une information à autrui
- (C) Expression de la non-prise en charge par le locuteur de ce qui est affirmé

Le premier de ces traits est un trait modal. Le second relève de ce qu'on appelle dans des études de morphologie américaines l'évidentialité² (evidentiality). Nous le qualifierons donc de trait évidentiel. Le troisième trait souvent attribué au conditionnel épistémique dans la littérature spécialisée, l'expression de la non-prise

en charge ou du refus de prise en charge, a à voir avec les notions de *vérité-pour-le-locuteur/fausseté-pour-le-locuteur* (cf. Berrendonner 1981). Nous qualifierons ce trait d'*aléthique*.

2. Présence simultanée des trois traits

Nous allons, dans ce qui suit, avancer des hypothèses sur le nombre et la nature des valeurs que le conditionnel épistémique peut prendre et sur les rapports hiérarchiques et causaux entre ces différentes valeurs. Dans l'élaboration de ces hypothèses nous partirons chaque fois d'un ou deux exemples que nous pourrions d'un bref commentaire.

Examinons comme premier exemple la phrase (2) :

(2) Six appareils argentins *auraient été* abattus. (l'Express)

Le conditionnel y a les trois traits sémantiques cités plus haut.

Il indique premièrement que l'information transmise par l'énoncé provient d'une source indéterminée. Par ce premier trait, le conditionnel épistémique se distingue d'autres marqueurs épistémiques comme le verbe *devoir* dans une phrase comme (3),

(3) Les pilotes anglais *ont dû* abattre au moins six appareils argentins.

(verbe qui signale que l'information a été obtenue par *inférence* ou *supposition*), ou comme une expression du type *J'ai vu de mes propres yeux* dans (4),

(4) *J'ai vu de mes propres yeux* comment les pilotes anglais ont descendu six appareils argentins.

expression qui signale que l'information est le résultat d'une *constatation personnelle* — ce qu'on appelle dans la littérature spécialisée sur l'évidentialité *direct evidence* (Willett 1988:57).

Le conditionnel épistémique dans (2) indique, deuxièmement, que le locuteur ne prend pas à son compte l'information qu'il transmet. En utilisant le marqueur du conditionnel épistémique, le locuteur signale que l'information en question n'est ni vraie-pour-lui ni fausse-pour-lui. Il présente l'information comme *indécise-pour-lui*.

Le conditionnel dans (2) indique troisièmement que l'information transmise n'est pas certaine, mais *incertaine* ou *hypothétique*. Notons à ce propos que si nous parlons d'information *incertaine* ou d'information *hypothétique* c'est pour éviter le qualificatif *douteux*, qui représente une forme d'incertitude que le conditionnel n'exprime que sous des conditions précises, lesquelles seront décrites plus loin.

La première hypothèse que nous voudrions avancer à propos du conditionnel épistémique est (1°) que ce dernier a toujours la valeur *évidentielle* d'emprunt et (2°) que cette valeur *évidentielle* se double dans tous les cas d'une valeur *modale* et/ou d'une valeur *aléthique*, qui sont très souvent, mais pas toujours, respectivement la valeur d'*incertitude* et la valeur de *non-prise en charge*.

3. Mise en relief de certains traits du conditionnel

Dans le premier exemple que nous avons commenté, les trois traits typiques du conditionnel épistémique semblaient être présents plus au moins *au même titre*. Il n'en est pas toujours ainsi. Parfois le type de construction ou le contexte dans lequel le conditionnel est inséré fait ressortir l'une ou l'autre de ces trois valeurs. C'est le cas, nous semble-t-il, dans des exemples comme (5a) :

(5a) Le ministre des affaires étrangères a fait une autre révélation :

Mrs Thatcher *serait* propriétaire aux Malouines. (Figaro Magazine)

3.1.

Le conditionnel épistémique y apparaît dans un environnement **présuppositionnel** (par exemple une construction factive). La phrase (5a) se distingue de la phrase (5b) avec indicatif,

(5b) Le ministre des affaires étrangères a fait une autre révélation : Mrs

Thatcher *est* propriétaire aux Malouines. (Figaro Magazine)

en ce qu'elle empêche la structure présuppositionnelle d'imposer à la proposition la valeur épistémique typique d'une présupposition, à savoir celle de *vérité-pour-le-locuteur* (ou L-vérité). En d'autres termes, le conditionnel épistémique dans (5a) a pour fonction première d'empêcher que le locuteur soit grammaticalement contraint

à prendre à son compte l'information concernant Mrs Thatcher à cause du mode présuppositionnel sur lequel cette information est présentée. Sa fonction est donc en premier lieu de signaler la *non-prise en charge* de l'information par le locuteur.

Les mêmes observations valent aussi pour la phrase (6), qui ne diffère de (5) que par la cause du caractère présuppositionnel de la proposition (en l'occurrence une proposition relative).

(6) Nombre d'experts doutent de la capacité militaire de la Royal Navy, qui ne *disposerait* pas de la logistique nécessaire pour soutenir un blocus de longue durée. (Nouvel Observateur)

3.2.

Un autre cas dans lequel une des trois valeurs traditionnellement attribuées au conditionnel épistémique est clairement soulignée est celui illustré par l'exemple suivant :

(7a) Les militaires de Buenos Aires *seraient* fort contrariés de la tournure qu'a prise l'affaire. *Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...

Le marqueur aléthique *vrai ou faux*, qui signale l'attitude d'*indécision* du locuteur, souligne la valeur d'indécision qui est déjà incluse dans le conditionnel épistémique lui-même. Pour démontrer ce point nous proposons de comparer la phrase (7a) avec ses variantes (7b) et (7c), contenant respectivement un indicatif et le verbe *devoir* dans son sens épistémique, variantes qui nous semblent toutes deux inacceptables.

(7b) Les militaires de Buenos Aires **sont* fort contrariés de la tournure qu'a prise l'affaire. *Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...

(7c) Les militaires de Buenos Aires **doivent être* fort contrariés de la tournure qu'a prise l'affaire. *Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...

Ce que l'indicatif dans (7b) et *devoir* épistémique dans (7c) ont en commun et ce qui les oppose au conditionnel épistémique, est le fait qu'ils marquent tous les deux que l'information *émane du locuteur lui-même* et que l'assertion est donc assumée, prise

en charge, par lui. Le conditionnel épistémique par contre signale, on le sait, que l'information provient de quelqu'un d'autre que le locuteur.

3.3

Dans les exemples (5) à (7), que nous venons de commenter, c'est la valeur aléthique de refus de prise en charge qui est soulignée. Dans l'exemple suivant, (8a), ce n'est pas la valeur aléthique qui est mise en relief, nous semble-t-il, mais la valeur modale d'incertitude.

(8) a. Quelque part, mais *rien n'est sûr, opéreraient déjà* les S.b.s.

La présence du marqueur supplémentaire *rien n'est sûr* fait que le conditionnel dans (8a), d'un point de vue modal, se met sur une même ligne que le marqueur épistémique *devoir* — dont on a un exemple sous (8b) — pour s'opposer, ensemble avec ce dernier, au marqueur de l'indicatif de (8c) :

(8b) Quelque part, mais *rien n'est sûr, doivent opérer déjà* les S.b.s.

(8c) Quelque part, mais *rien n'est sûr, opèrent déjà* les S.b.s.

Ce rapprochement sur le plan de la valeur modale entre le conditionnel et *devoir* se reflète d'ailleurs dans le degré d'acceptabilité des phrases sous (8) : (8a) et (8b), avec un conditionnel ou le verbe *devoir* sont acceptables, alors que (8c) nous paraît difficilement inacceptable. Or, ce que le conditionnel a en commun avec le verbe *devoir*, c'est une certaine *incertitude* à propos de l'information. Le marqueur *devoir* signale que l'information a été obtenue par *inférence* à partir de certains indices. Une telle information ne se présente jamais avec le même degré de certitude qu'une information à l'indicatif présent.

3.4.

Nous voudrions commenter encore un dernier type de phrases où certaines valeurs du conditionnel sont soulignées. Il s'agit de phrases — très fréquentes dans le genre journalistique — qui contiennent à la fois un conditionnel épistémique et un marqueur explicite de *source*, comme dans (9a) :

(9a) *Selon les Argentins, l'Excocet aurait touché l'"Invincible", le dimanche 30 mai, au large des Malouines.*

A la différence des exemples précédents, (7) et (8), la phrase dans (9a) accepte parfaitement l'indicatif :

(9b) *Selon les Argentins, l'Excocet a touché l'"Invincible", le dimanche 30 mai, au large des Malouines.*

La spécificité du conditionnel épistémique dans une phrase comme (9a) ne peut pas être expliquée en se référant à sa valeur évidentielle d'*emprunt*, puisque cette valeur est déjà explicitée par le marqueur de source *selon X*. Ce qui distingue le conditionnel épistémique de l'indicatif dans de telles phrases, c'est la valeur d'*incertitude* qui est exprimée dans (9a), mais pas dans (9b).

Ce que l'on constate en outre dans les exemples (5) à (9) c'est que même si la valeur *modale* ou la valeur *aléthique* du conditionnel est mise en relief par des expressions ajoutées ou par le type de construction, les phrases au conditionnel conservent leur valeur *évidentielle* d'emprunt, ce qui confirme notre première hypothèse selon laquelle la valeur d'emprunt est, elle, toujours présente.

4. Instabilité ou variabilité des valeurs modales et aléthiques

Une seconde hypothèse que nous voudrions avancer à propos du conditionnel épistémique est que la valeur modale d'*incertitude* et la valeur aléthique de *non-prise en charge* ne sont pas des valeurs stables, dans ce sens qu'elles ne sont pas *nécessairement présentes*, ceci à la différence de la valeur évidentielle.

4.1.

Pour démontrer ce point considérons d'abord la valeur aléthique du conditionnel épistémique dans une séquence comme (10) :

(10) Ce matin la flotte britannique *aurait* quitté le port de Portsmouth. Le gouvernement britannique a déclenché ainsi le compte à rebours pour la guerre des Malouines.

Par l'enchaînement de la seconde phrase de (10), le locuteur signale qu'il prend la première phrase, celle qui est mise au conditionnel épistémique, pour vraie, c'est-à-dire qu'il lui attribue (fût-ce rétroactivement) le statut aléthique de vérité et non pas celui d'indécision. Comment pourrait-il en effet affirmer que *le compte à rebours a été déclenché*, s'il n'acceptait pas comme information vraie que la flotte britannique a effectivement quitté Portsmouth ?

Les mêmes observations s'appliquent aussi à l'exemple (11).

(11) Et ce pays devenu hautement instable *disposerait*, ce qui n'est pas pour rassurer, de la capacité atomique. (Nouvel Observateur)

4.2

A côté de la valeur aléthique d'indécision qu'il a habituellement et la valeur aléthique de vérité qu'il prend dans les trois exemples précédents, le conditionnel épistémique peut prendre encore une troisième valeur aléthique, celle de *fausseté*, dans la phrase sous (13) :

(13) *Je réjune fermement* sa suggestion selon laquelle l'action gouvernementale *serait* influencée par des considérations électorales.

Dans (13) la phrase qui contient un conditionnel épistémique commence par un marqueur qui signale explicitement que l'information que le locuteur veut transmettre dans la proposition subordonnée est *fausse* à ses yeux.

Pour étayer encore plus l'hypothèse sur l'instabilité ou la variabilité de la valeur aléthique du conditionnel, on pourrait aussi alléguer des séquences telles que (14), dans laquelle le conditionnel suggère lui-même la L-fausseté de la proposition dans laquelle il apparaît. C'est alors le *contexte général* dans lequel s'insère l'énoncé au conditionnel qui rend possible une lecture de L-fausseté de la phrase.

- (14) Les critiques qui ont été avancées contre moi sont les suivantes : j'*aurais* bénéficié d'un régime privilégié au sein de notre groupe de travail, j'*aurais* eu ...

On n'a pas besoin de connaître la suite pour savoir que l'auteur veut signaler au moyen du conditionnel épistémique dans (14) qu'il n'a pas vraiment bénéficié d'un régime privilégié.

4.3

Ce que nous venons de dire à propos de la valeur *aléthique* du conditionnel, à savoir son instabilité, vaut aussi jusqu'à un certain point pour la valeur *modale* de ce marqueur. Au lieu d'avoir dans la phrase un marqueur aléthique explicite de fausseté, comme dans (12) on peut aussi y avoir un marqueur modal de doute :

- (15) Selon la radio argentine, l'"Invincible" *aurait* été touché hier après-midi par un Exocet, *ce qui est fort douteux/fort peu probable* si on sait comment le porte-avions est protégé de ses escorteurs.

La valeur modale du conditionnel est donc soumise à des variations allant de l'*incertitude*, qu'il a habituellement, au *doute*, qu'il prend sous certaines conditions. Dans des états antérieurs du français, le conditionnel pouvait même prendre, nous semble-t-il, une valeur de *certitude*, à côté de celle d'emprunt, si l'on en croit Damourette et Pichon selon lesquels le conditionnel pouvait autrefois être utilisé pour rapporter "des faits ayant réellement eu lieu, ou des décisions de justice authentiques", autrement dit, pour des faits que le locuteur tenait d'une source parfaitement fiable et dont il devait donc être certain. L'exemple que les auteurs donnent pour illustrer cet emploi du conditionnel est le suivant :

- (16) Oy sur ce le procureur general du Roy *aurait* esté communiqué ledict procès qui *aurait* consenti l'enternement de ladicte requeste (Arrêt du Parlement de Paris, 21 février 1541, Damourette et Pichon, V, 444)

4.4

Terminons par commenter un exemple du conditionnel épistémique tel qu'on le trouve dans le texte scientifique. Cet emploi illustre lui aussi la pluralité de valeurs aléthiques et modales que le conditionnel peut assumer et l'instabilité ou la variabilité de ces valeurs. Considérons l'exemple (17), extrait d'un article de Liza Lundquist :

- (17) Seule *serait* en état de désambiguïser cette ambiguïté référentielle [...] une connaissance du monde [...] (Lundquist 1990)

Le conditionnel y signale tout d'abord que l'information est *empruntée à autrui*. En plus de cela, il peut suggérer, selon le cas, une des deux choses suivantes : ou bien que l'auteur *ne prend (ou prendra) pas position vis-à-vis* de l'affirmation (valeur : "je ne me prononcerais pas là-dessus"), ou bien qu'il la *réfutera* ce qui est le cas de l'énoncé emprunté à Lundquist et où l'auteur poursuit par :

- (18) Il nous semble que c'est là une bien grande charge à attribuer aux connaissances extra-linguistiques (Lundquist 1990)

5. Rapports entre les différentes valeurs du conditionnel

Tout ce qui précède nous amène à dire que des trois types de valeurs qu'on attribue traditionnellement au conditionnel épistémique — la valeur aléthique, la valeur modale et la valeur évidentielle — c'est la valeur évidentielle d'emprunt qui doit être considérée comme valeur de base et cela pour deux raisons.

Premièrement parce que c'est la seule valeur qui ne soit pas soumise à des variations, telles que les connaissent la valeur modale et la valeur aléthique et que c'est la seule valeur qui soit toujours présente, fût-ce parfois sur l'arrière-fond.

Deuxièmement, parce que la valeur d'emprunt détermine causalement les valeurs *aléthiques* et *modales* et non pas l'inverse. Pour montrer ce point considérons d'abord le rapport entre les valeurs *aléthiques* et la valeur d'emprunt. Une information empruntée est une information vis-à-vis de laquelle le locuteur peut prendre théoriquement *trois* attitudes aléthiques.

(1°) Il peut, premièrement, s'abstenir de l'assumer, la laisser pour ce qu'elle est, c'est-à-dire prendre vis-à-vis d'elle une position d'*indécision*. C'est l'attitude aléthique la plus souvent associée au conditionnel épistémique dans le genre journalistique. Tant qu'une information n'est pas confirmée, il est plus prudent pour le journaliste de ne pas l'assumer.

(2°) Rien n'empêche cependant le locuteur d'assumer, de prendre à son compte une information qui provient d'autrui. C'est ce qui se passe dans des séquences comme (10). Ce que le locuteur communique alors au moyen du conditionnel c'est quelque chose comme "Cette information vient d'autrui, je tiens à le signaler, mais j'assume néanmoins cette information".

(3°) Un locuteur peut, troisièmement, s'exprimer en faux contre une information venant d'autrui, c'est-à-dire prendre vis-à-vis d'elle une attitude de L-fausseté.

Si on considère ces trois valeurs aléthiques et leur rapport avec la valeur d'emprunt, on peut dire que la valeur d'emprunt amène *par défaut* la valeur de L-*indécision* mais qu'elle est pour le reste parfaitement compatible avec les autres valeurs aléthiques de L-vérité et de L-fausseté.

Passons au rapport entre les valeurs modales et la valeur d'emprunt.

Une information empruntée est *par définition* une information qui n'est pas créée par le locuteur lui-même, qui ne provient pas de lui, ce qui a pour conséquence que cette information peut parfaitement être incertaine pour lui. Si elle n'était pas incertaine pour le locuteur, celui-ci l'aurait probablement prise à son compte et mise à l'indicatif. De nombreuses informations transmises à l'indicatif dans des textes journalistiques sont en effet des informations que le locuteur tient d'*autrui* — qu'il a empruntées par exemple à un correspondant permanent, à un envoyé spécial, à une agence de presse, ... — mais ce sont des informations que le locuteur a jugées suffisamment sûres pour pouvoir les assumer.

Le fait qu'une information empruntée est souvent une information que le locuteur tient pour incertaine explique peut-être aussi l'impossibilité pour le conditionnel de signifier la valeur à l'autre bout de l'échelle modale, la *certitude*.

En effet, la *certitude* est une attitude *personnelle* et on ne peut être certain que de quelque chose qu'on a *soi-même* créé, de quelque chose qui vient de soi. Or, l'emprunt est une catégorie épistémique qui est à l'opposé de la création personnelle.

L'incertitude peut donc être considérée comme une des raisons possibles pour lesquelles le locuteur n'assume pas une information. Autrement dit, l'attitude d'incertitude *explique* souvent l'attitude de L-*indécision* que le locuteur prend et elle est déclinée par le fait que l'information provient d'une source vague, indéterminée et que cette information n'a pas encore été confirmée.

6. Conclusion

Notre analyse permet de répondre à la question posée dans le titre de notre exposé : "Le conditionnel épistémique, marqueur modal ou évidentiel ?". Le conditionnel épistémique est avant tout un marqueur *évidentiel* parce que sa valeur de base — c'est-à-dire la valeur qui est toujours présente, qui n'est pas soumise à des variations et qui en plus détermine ou explique les autres valeurs — est la valeur évidentielle d'emprunt.

Le nom qu'on pourrait donner à ce type de conditionnel, devrait dans cette perspective être non pas quelque chose comme *conditionnel de l'information incertaine ou hypothétique*, mais plutôt quelque chose comme *conditionnel de l'information empruntée*, ou, à la rigueur, *conditionnel de la rumeur* (Togoby 1982:388).

Notes

1. Le conditionnel épistémique se distingue des autres emplois du morphème du "conditionnel" : futur du passé, conditionnel d'éventualité, conditionnel d'atténuation ou autres.

2. Je reprends ici la traduction utilisée par C. Vet (1988) du terme américain *evidentiality*.

Références

- BERRENDONNER, A. (1981) : *Elements de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- CRISTEA, T. (1979?) : *Grammaire structurale du français contemporain*, Bucaresti, Editura didactica si pedagogica.
- IMBS, P. (1968) : *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Essai de grammaire descriptive, Paris, Klincksieck.
- LUNDOQUIST, L. (1990) "Un cas d'ambiguïté référentielle. Aspects Pragmatiques", *Recherches linguistiques*, XIV, 229-249.
- MARTIN, R. (1983) : *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- TOGEBY, K. (1982) : *Grammaire française*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- VET, C. (1988) : "Compte-rendu critique de CHAFE, W. & J. NICHOLS (1986) (éds.) : *Evidentiality : The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood/New Jersey, Ablex", *Canadian Journal of Linguistics*, 33, 1, 65-77.
- WILLETT, T. (1988) : "A cross-linguistic survey of the grammaticalization of evidentiality", *Studies in Language*, 12, 1, 51-97.